



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce premier jour du mois de novembre 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Deux personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance extraordinaire et constatation de l'avis de convocation
2. Signature d'une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs : Milieu humide
3. Période de questions
4. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Au début de l'assemblée, monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier fait la lecture de l'avis de convocation. Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Monsieur le maire Jacques Marcotte indique que le projet d'ordre du jour sera respecté comme il a été présenté.

**533-2010 PROTECTION DE CERTAINS MILIEUX HUMIDES**

**ATTENDU** l'importance accordée par le Conseil à la protection des milieux humides;

**ATTENDU** que certains de ces milieux sont situés en zone commerciale, industrielle et résidentielle dans le plan d'urbanisme de la Ville et sont ainsi prévus au schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de La Jacques-Cartier ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire compenser les pertes de milieux humides en appliquant à certains espaces un zonage conservation et en enregistrant une servitude de conservation perpétuelle dans la mesure où elle détient ces espaces;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil s'engage à modifier sa réglementation d'urbanisme pour protéger en ce sens certains milieux humides dont elle détient la propriété, en fonction des exigences de compensation qui seraient nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou des règlements relatifs à son application et plus particulièrement de l'article 22 de ladite loi.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Lavery, avocats, pour préparer toute convention en ce sens avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉE**

Il est 19 h 42.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**534-2010 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance extraordinaire.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 19 h 49.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

***Certificat de disponibilité de crédits***

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,  
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses  
autorisées par résolution lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010.*

*Copie certifiée*

---

*Marcel Grenier, secrétaire-trésorier*